

L'an deux mil quinze, le vingt-sept février, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Damien MICHALLET, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

DATE DES CONVOCATIONS : 23 février 2015

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des élus.

Présents : MM. MICHALLET Damien, ALLAROUSSE Nicolas, AUBIGNAT Stéphanie, BALLEFIN Robert, BERCHET Marie, BOUCHÉ Christian, CANET Véronique, CORREIA Alexia, DERDERIAN Philippe, DUMOULIN Chantal, GAIFFIER Jean-Philippe, GENILLON André, GOICHOT Guadalupe, GRUOT Mireille, MILLY Roger, ROGEMOND Ludivine, ROGEMOND Maurice, SADIN Christine.

Absent sans pouvoir : M. MAUGER Dominique

Madame Ludivine ROGEMOND est nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant vérifié, la séance est ouverte à vingt heures trente.

CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL – ATTRIBUTION INDEMNITÉ

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983

- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an

- précise que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Yves PLASSES, Receveur municipal

SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR L'ACHAT DE DEFIBRILLATEURS

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, informe le Conseil Municipal que la commune envisage l'acquisition de 4 défibrillateurs qui seront installés en deux phases.

Le montant unitaire, selon les devis établis, est de 2500 euros HT.

Afin de financer ces acquisitions, il propose de présenter au Conseil Général une demande de subvention, la plus élevée possible, dans le cadre de la dotation territoriale.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- demande au Conseil Général une subvention la plus élevée possible
- autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches et à signer tout document permettant l'achat des défibrillateurs.

INFORMATION COURRIER DU CONSEIL GENERAL : AVIS DEFAVORABLE POUR LES PROJETS DE MISE EN SECURITE - TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, rappelle que la commune à lancer différents projets d'aménagement voirie.

La commune souhaite aménager la traversée du Chaffard et la création d'un giratoire sur la RD 124 à l'intersection de l'allée des Mûriers.

Le Conseil Général, par un courrier du 21 février 2015, souhaite participer à la réflexion avec la commune afin de mener à bien les réaménagements prévus.

MOTION CONTRE LA PRIVATISATION DE L'AEROPORT DE LYON SAINT-EXUPERY

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, expose au Conseil Municipal que le vote de la loi « Macron », la semaine dernière, a entériné le dispositif de la privation de l'aéroport de Lyon-Saint Exupéry.

Monsieur le Maire rappelle qu'aujourd'hui l'Etat détient 60% du capital de l'aéroport de Saint-Exupéry, la CCI de LYON 25%, la métropole de Lyon, la Région Rhône-Alpes et le Département du Rhône chacun 5%. Il s'agit donc d'un outil 100 % public.

L'intérêt de cet aéroport va bien au-delà du simple intérêt local même si celui-ci reste la principale motivation de cette motion. Son intérêt est stratégique répondant d'abord aux besoins civils et touristiques, puis naturellement économiques. L'aéroport constitue un intérêt stratégique pour notre territoire et notre pays. Cet outil public structure l'avenir du territoire local et national.

La politique de vendre ses actifs pour combler des déficits est naturellement de la seule responsabilité de l'Etat mais elle implique, dans le cas de l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry, un impact direct sur l'avenir de SATOLAS ET BONCE et du territoire.

Sans concertation, sans enquête publique, sans aucune déclaration d'utilité publique, sans aucune consultation des élus locaux, des habitants et des associations, une loi a été votée à l'Assemblée Nationale et la vente de l'aéroport Lyon Saint-Exupéry sera très prochainement inscrite à l'ordre du jour du conseil des ministres.

Ici s'inscrit un risque démesuré pour les habitants et les élus de ce territoire : l'expression de notre opposition à la mise en place de vols de nuit aura-t-elle toujours le même impact, demain, face à un actionnaire privé ?

Lorsque l'on sait que le Maire de Lyon conditionnerait cette privatisation à l'ouverture de nouvelles lignes, les élus de SATOLAS ET BONCE restent très préoccupés par ce déni de démocratie et d'impact local.

C'est pourquoi, Monsieur Damien MICHALLET, Maire, propose au Conseil Municipal de SATOLAS ET BONCE de :

- réaffirmer son attachement à la maîtrise publique de cet équipement majeur,
- demander que ce processus de privatisation, non encore abouti, soit mené en concertation avec les territoires voisins de l'aéroport,
- demander que les territoires voisins, y compris isérois, soient acteurs de la société des aéroports de Lyon.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **Décide** l'adoption de cette motion à l'unanimité.

ATTRIBUTION LOGEMENT – Chemin de Rollinière

Monsieur Jean-Philippe GAIFFIER, référent de la commission Logement, informe le Conseil Municipal qu'un logement communal situé Chemin de Rollinière est libre.

Il propose de soumettre la candidature de Madame GRAU et Monsieur RODRIGUEZ à l'approbation du Conseil Municipal.

Une convention d'occupation précaire sera établie pour une durée d'un an, renouvelable une fois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la candidature retenue par la commission logement et l'attribution du logement communal à compter du 14 mars 2015,
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier et à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du bail.

ACHAT PARCELLE SECTION E N° 858

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, informe les membres du Conseil Municipal que, dans le cadre d'un projet d'aménagement, il est nécessaire d'acquérir la parcelle, section E N° 858, d'une superficie de 7 990 m²,

Une estimation du service des domaines a été délivrée le 06 février 2015.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'achat de cette parcelle au prix de 280 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte cette proposition de prix
- autorise Monsieur le Maire à lancer les démarches pour l'acquisition de ce bien
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente.

ACHAT PARCELLE SECTION A N° 1196

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, informe les membres du Conseil Municipal que, dans le cadre d'un projet d'aménagement, il est nécessaire d'acquérir une maison d'habitation, cadastrée section A N° 1196, d'une superficie de 305 m².

Une estimation du service des domaines a été délivrée le 24 février 2015.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'achat de ce tènement au prix de 250 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte cette proposition de prix
- autorise Monsieur le Maire à lancer les démarches pour l'acquisition de ce bien
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente.

POINT URBANISME

➤ Point urbanisme

Monsieur Robert BALLEFIN, Adjoint délégué à l'urbanisme, avec l'assistance d'Alexia CORREIA, présente les différentes autorisations de droit du sol traitées sur la commune février 2015.

| DOCUMENTS D'URBANISME | OBJET | NOM | ADRESSE des TRAVAUX | DECISION | MOTIF REFUS |
|-------------------------------|-----------------------------------|-----------------------|--------------------------------|------------------------|-------------|
| déclarations préalables | Rénovation véranda | JANKOVIC Jacqueline | 364 Rte de Montsolongre | acceptée le 23/01/2015 | |
| | Piscine | RIBEIRO Joao | 12 Chemin des Roses | acceptée le 10/02/2015 | |
| | Piscine | ALLEGRET Jean-Pierre | 245 Impasse Combe Robert | acceptée le 10/02/2015 | |
| | Rénovation dépendance | BESSION-PARANT Sylvie | 180 Chemin de Chesnes | acceptée le 10/02/2015 | |
| | Clôture | DURAND Hugues | 2 Lot Pré de la Fontaine | acceptée le 10/02/2015 | |
| | Piscine | RAMONNET Julien | 134 Impasse des Narcisses | acceptée le 10/02/2015 | |
| permis de construire | maison individuelle | PETIT Romain | Lotissement le Clos des Chênes | accepté le 13/02/2015 | |
| permis en cours d'instruction | maison individuelle | PALOMBO Lucien | Lotissement la Garenne lot 4 | en cours | |
| | maison individuelle | CHOMETTE Grégory | Lotissement le Clos des Chênes | en cours | |
| | maison individuelle | CURT Alain | Lotissement le Clos des Chênes | en cours | |
| | maison individuelle | BRIZIN Lilian | Lotissement la Garenne lot 11 | en cours | |
| | surélévation d'un garage existant | VERNAISON Richard | 200 Route de Bonce | en cours | |

➤ Point PLU

Monsieur Christian BOUCHÉ informe le Conseil Municipal que l'ouverture des plis pour la mise en révision du POS de la commune a eu lieu le lundi 23 février 2015. Six offres ont été remises. La commission est chargée d'analyser les offres.

BUREAUX DE VOTE – ELECTIONS DEPARTEMENTALES

Bureaux de vote : Elections Départementales des 22 et 29 mars 2015

Permanence du 22 mars 2015 :

| BUREAU VOTE N°1 "Salle du Conseil Municipal - Satolas" Président Robert BALLEFIN Vice-président Jean-Philippe GAIFFIER | | | BUREAU VOTE N°2 "Le Chaffard" Présidente Stéphanie AUBIGNAT Vice-président André GENILLON | | BUREAU VOTE N°3 "Salle du Conseil Municipal - Satolas" Président Christian BOUCHÉ Vice-présidente Véronique CANET | | |
|--|------------------------|------------------|---|------------------|---|--------------------|-------------------|
| <i>8h-11h</i> | <i>11h-14h</i> | <i>14h- 18h</i> | <i>8h-13h</i> | <i>13h- 18h</i> | <i>8h-11h</i> | <i>11h-14h</i> | <i>14h- 18h</i> |
| Christine SADIN | Jean-Philippe GAIFFIER | Robert BALLEFIN | André GENILLON | Chantal DUMOULIN | Ludivine ROGEMOND | Philippe DERDERIAN | Véronique CANET |
| Mireille GRUOT | Nicolas ALLAROUSSE | Maurice ROGEMOND | Stéphanie AUBIGNAT | Roger MILLY | Marie BERCHET | Christian BOUCHÉ | Guadalupe GOICHOT |

Permanence du 29 mars 2015 :

| BUREAU VOTE N°1 "Salle du Conseil Municipal - Satolas" Président Robert BALLEFIN Vice-président Jean-Philippe GAIFFIER | | | BUREAU VOTE N°2 "Le Chaffard" Président André GENILLON Vice-présidente Stéphanie AUBIGNAT | | BUREAU VOTE N°3 "Salle du Conseil Municipal - Satolas" Président Christian BOUCHÉ Vice-présidente Véronique CANET | | |
|--|------------------------|------------------|---|--------------------|---|--------------------|-----------------|
| <i>8h-11h</i> | <i>11h-14h</i> | <i>14h- 18h</i> | <i>8h-13h</i> | <i>13h- 18h</i> | <i>8h-11h</i> | <i>11h-14h</i> | <i>14h- 18h</i> |
| Guadalupe GOICHOT | Jean-Philippe GAIFFIER | Alexia CORREIA | André GENILLON | Stéphanie AUBIGNAT | Ludivine ROGEMOND | Philippe DERDERIAN | Véronique CANET |
| Mireille GRUOT | Nicolas ALLAROUSSE | Maurice ROGEMOND | Quentin ROHMER | Roger MILLY | Marie BERCHET | Christian BOUCHÉ | Christine SADIN |

REMISE CAMERA PORTABLE A LA GENDARMERIE

Damien MICHALLET, Maire, évoque avec le Conseil Municipal la remise de la caméra mobile au lieutenant FOURNET, chef de brigade de La Verpillière afin de les aider dans leur travail quotidien.

GROUPE PROJET VIDEO PROTECTION

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal la composition de cette commission :

MM. Damien MICHALLET, Robert BALLEFIN, Christian BOUCHÉ, Jean-Philippe GAIFFIER, Philippe DERDERIAN, Christine SADIN, Alexia CORREIA.

Il souhaite que le groupe de travail rencontre le gendarme référent départemental pour connaître les normes et réglementations de la vidéo protection et suite à cet échange, il propose d'aller visiter le système de la Verpillière, puis celui de Bourgoin-Jallieu qui sont totalement différents.

À la suite de ce travail d'étude, le Conseil Municipal se positionnera sur la mise en place ou non de la vidéo protection sur la commune et la zone de Chesnes.

PRESTATIONS INFORMATIQUES

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, informe le Conseil Municipal que les contrats suivants arrivent à échéance :

- CONTRAT PGE expire le 24 mai 2015 pour la maintenance du système informatique
- CONTRAT Pierre-Olivier BOIDARD – site informatique expire le 27 juin 2015

Des demandes de devis comparatifs seront lancées prochainement.

QUESTIONS DIVERSES

- Ecole numérique – Projet 2015
Un référent de l'éducation nationale a la mission d'aider les communes à installer l'école numérique sur le secteur. Afin de mener à bien cette mission, les écoles doivent faire remonter leurs besoins. Une démonstration a été faite aux enseignants.
- Journée de la courtoisie au volant le 24 mars 2015
Cette journée est organisée à l'initiative des parents délégués avec l'association des enfants du CME. Il s'agit de sensibiliser les parents sur des comportements à risque afin de sécuriser les abords des écoles.
Un flyer a été confectionné par les enfants du CME et sera distribué ce jour à la sortie des écoles. La gendarmerie est associée à cette action.
- Préinscription en Mairie pour la rentrée scolaire 2015/2016
Une préinscription se fera en mairie afin de recenser les inscriptions et de distribuer en amont les documents nécessaires à l'année scolaire.
- Information Fête de la musique le 21 juin 2015
Madame Véronique CANET, adjointe à la culture, fait un compte rendu dans les grandes lignes du déroulement de la journée du 21 juin 2015, qui est faite en collaboration avec le conservatoire : déambulation des cuivres et percussions dans les rues du Village.
- Car piscine
La commune prend en charge la dépense des cars pour emmener les enfants à la piscine à la place du sou des écoles.
- Formation « périscolaire »
Une formation « Pour une pratique de l'autorité éducative » est en cours sur trois jours avec le personnel concerné.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE JEUDI 02 AVRIL 2015 à 20 heures

Après l'évocation des questions diverses, la séance est close à 23h15